

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-161 ET 2021-162

RÈGLEMENT 2021-161 MODIFIANT LE *PLAN D'URBANISME* ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-049 AFIN DE CRÉER UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE EN Y REDUISANT D'AUTANT SON AFFECTATION FORESTIÈRE DE CONSERVATION.

RÈGLEMENT 2021-162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ADOPTÉ SOUS LE NUMÉRO 2010-050 ; LA CRÉATION DE LA ZONE 214.1-I ET AUTORISER CERTAINS USAGES ; CREATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR LA NOUVELLE ZONE 214.1-I

LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-161 ET 2021-162 QUI DEVAIT FAIRE L'OBJET D'UNE ASSEMBLÉE, FAIT PLUTÔT L'OBJET D'UN APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS. L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE NORMALEMENT PRÉVUE PAR LA LOI EST REMPLACÉE PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS ANNONCÉE PRÉALABLEMENT PAR UN AVIS PUBLIC.

CETTE CONSULTATION ÉCRITE PORTE :

SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-161 PRÉVOIT QUE L'AJOUT DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE POUR LA ZONE CRÉE 214.1-I.

SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-162 AYANT POUR BUT DE CRÉER LA ZONE 214.1-I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 214 FC QUI SERA RÉDUITE D'AUTANT.



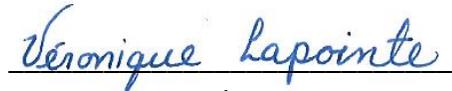
COMPTE TENU DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCRÉTÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET CONFORMÉMENT AU POUVOIR CONFÉRÉ À LA MUNICIPALITÉ EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-033 DU 7 MAI 2020, L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION QUI DOIT ÊTRE TENUE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q. C. A-19.1) EST REMPLACÉE PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS ANNONCÉE PRÉALABLEMENT PAR LE PRÉSENT AVIS PUBLIC.

LES RÈGLEMENTS 2021-161 ET 2021-162 SONT SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE. DES COPIES DES PROJETS DE RÈGLEMENT PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES SUR RENDEZ-VOUS AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ SITUÉ AU 424, RUE DE LA MER, LES BERGERONNES, DURANT LES HEURES DE BUREAU.

De plus, le projet de règlement ainsi qu'un résumé de celui-ci peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.bergeronnes.com. Toute personne peut transmettre des commentaires et questions à l'attention de M. Luc Dubois, responsable du département de l'urbanisme, par courriel au urbanisme@bergeronnes.com, par télécopieur au 418 232-6602 ou par courrier au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes et ce, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis.

Comme l'illustre le plan ci-dessous, le périmètre de la zone 214.1-I est situé au nord de la route 138, aux Bergeronnes.

DONNÉ aux Bergeronnes ce 21^e jour de décembre 2021.



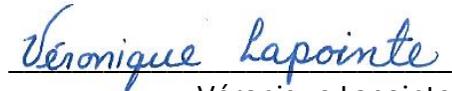
Véronique Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 21 décembre 2021 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de décembre 2021.



Véronique Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière